

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-062

Objet : Commande Publique – Décision modificative Marché n°2024-52-DD – Relance marché d'assurance flotte véhicules et risques annexes pour les besoins de la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO suite à résiliation

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu la décision n°2024-803 du 26 décembre 2024 relative à la signature du marché d'assurance « flotte automobile et risques annexes » et du contrat « auto missions collaborateurs » pour le compte d'Arche Agglo avec la compagnie AXA FRANCE située 313 les terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX (agence locale Bruno et Quentin Faure 07300 TOURNON SUR RHONE).

Considérant que les contrats définitifs établis par la Compagnie AXA comporte des montants de cotisation avec des centimes alors que la décision suscitée comportait des montants de cotisation arrondies,

Considérant que le bateau à assurer doit faire l'objet d'un contrat de plaisance détaché du contrat « flotte auto » comme initialement prévu,

Considérant qu'il convient donc de prendre une décision modificative pour rectifier ces éléments,

DECIDE

De modifier la décision N°2024-803 comme suit :

Article 1 : De conclure et signer le marché relatif à la souscription d'un marché d'assurance pour la flotte automobile et risques annexes pour le compte d'ARCHE AGGLO avec **la compagnie AXA FRANCE** située 313 les terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX (agence locale Bruno et Quentin Faure 07300 TOURNON SUR RHONE).

La cotisation annuelle totale toutes taxes, frais compris et catastrophes naturelles s'élève à 70 997.12 € TTC, paiement trimestriel.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 - De conclure et signer le marché relatif à la souscription d'un marché d'assurances « Auto Missions Collaborateurs » avec **la compagnie AXA FRANCE** située 313 les terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX (agence locale Bruno et Quentin Faure 07300 TOURNON SUR RHONE).

La cotisation provisionnelle annuelle irréductible est fixée à 2.800.**28** € frais et taxes inclus, pour un kilométrage déclaré à la souscription jusqu'à 35.000 kms annuel.

La cotisation annuelle définitive sera déterminée à la fin de chaque année d'assurance sur la base de : Taux de 0,08€ (Révision sur le nombre de Kilomètres déclarés)

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 - De conclure et signer le marché relatif à la souscription d'un marché d'assurances « Plaisance » avec **la compagnie AXA FRANCE** située 313 les terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE CEDEX (agence locale Bruno et Quentin Faure 07300 TOURNON SUR RHONE) d'un montant de 65.36 € TTC pour la période du 10 janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026.

La cotisation provisionnelle annuelle est fixée à 66.43 € frais et taxes inclus.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 10 janvier 2025 à minuit jusqu'au 1er janvier 2026 date d'échéance principale. Il est ensuite reconduit tacitement chaque année à l'échéance principale, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de 2 mois.

Article 4 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 5 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 04/02/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo